

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 14 FEVRIER 2022

Le Chef d'Etablissement ouvre la séance à 18h10, le 14 février 2022, en visioconférence après avoir constaté que le quorum était atteint (16/18).

Il indique que l'établissement a été particulièrement touché par la crise sanitaire durant le mois de janvier. La situation s'est nettement améliorée au cours du mois de février (20 isolements dans le second degré, 7 dans le premier degré à la date du 14 février 2022) après la vague du mois de janvier 2022 (246 cas positifs sur 374 isolements dans le premier degré, 156 cas positifs dans le second degré sur 288 isolements ; au total donc, 402 cas positifs. Parmi les personnels, 39 cas positifs et 15 mises à l'isolement).

Il tient à remercier l'ensemble de la communauté scolaire qui s'est montrée à la fois compréhensive et respectueuse à l'égard des mesures et dispositions pédagogiques adoptées dans le contexte particulièrement délicat du rebond de la crise sanitaire.

Il salue plus particulièrement les personnels de l'établissement pour leur professionnalisme et leur engagement puis souligne que tous les services ont continué de fonctionner en dépit des nombreux isolements. Il remercie vivement les professeurs très sollicités par la mise en œuvre de l'enseignement hybride et il salue plus particulièrement le service administratif et financier dont la charge de travail (remises d'ordre, prise en compte des isolements des personnels...) a été particulièrement accrue par la crise sanitaire.

Le Chef d'Etablissement propose de commencer la séance et rappelle l'ordre du jour qui doit être approuvé :

Ordre du jour :

- 1) Calendrier scolaire 2022 – 2023
- 2) Point sur les voyages scolaires
- 3) Présentation du budget 2022
- 4) Questions diverses

FAVORABLE : 16

DEFAVORABLE : 0

ABSTENTIONS : 0

POINT 1 : Calendrier scolaire 2022 - 2023

Le chef d'établissement précise que l'organisation du temps scolaire dans un établissement français à l'étranger est définie dans le respect de la réglementation du ministère français de l'Education Nationale. Le projet de calendrier élaboré au sein de l'établissement est ensuite transmis à l'Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Madrid puis au Conseiller de coopération et d'action culturelle pour visa avant d'être transmis à l'Agence.

Le chef d'établissement indique les conditions d'élaboration du calendrier scolaire. Cette élaboration :

- s'appuie sur les dispositions réglementaires de la circulaire 1628 de la DEOF (direction de l'enseignement, de l'orientation et de la formation) de l'AEFE (durée comprise entre 864 et 936 heures ; la fixation du 1^{er} jour de pré-rentrée le jeudi 1er septembre 2022 et la rentrée des élèves le vendredi 2 septembre 2022).
- tient compte des recommandations de l'Inspectrice de l'Education Nationale en matière de volume horaire annuel en particulier (172 jours effectifs de travail).
- accorde une attention particulière au contexte culturel du pays d'accueil.
- doit respecter les impératifs pédagogiques en matière de rythme et d'organisation des apprentissages (alternance de 5 périodes de travail de durée comparable séparée par quatre périodes de vacances).
- doit prendre en compte les contraintes d'organisation en matière de formation continue (six semaines communes avec les autres établissements de la zone ibérique) et d'organisation des examens.

Ce point a fait l'objet en amont d'une instruction dans le cadre du Conseil du second degré élargi aux représentants élus au Conseil d'Etablissement du premier degré réuni le mercredi 2 février 2022. Il a fait l'objet également d'une consultation du Conseil d'école (lundi 7 février 2022).

Madame la représentante des personnels du second degré, Eugénie SONIM, puis Madame la représentante des personnels du premier degré, Fatima Da Costa, indiquent, qu'après réflexion, certains professeurs ont émis des objections sur la proposition de calendrier issue des échanges au sein du Conseil du second degré et estiment, pour des raisons pédagogiques, qu'il serait préférable de privilégier le pont du vendredi 9 juin plutôt que d'accorder le lundi de Pâques.

Le chef d'établissement répond que cette objection a déjà fait l'objet d'échanges au sein du Conseil du second degré qui, au terme des discussions, s'est prononcé majoritairement pour la version soumise, ce jour, au vote du Conseil d'établissement.

Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle, Dominique DEPRIESTER, retenu par d'autres obligations, rejoint la séance.

Le Chef d'établissement procède alors au vote :

FAVORABLE : 12

DEFAVORABLE : 5

ABSTENTIONS : 0

Cette proposition sera donc communiquée à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, à Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle puis au service pédagogique de l'AEFE pour une validation définitive.

L'annexe, joint à ce compte-rendu, présente le projet de calendrier scolaire 2022 – 2023.

POINT 2 : point sur les voyages

Le chef d'établissement donne des précisions sur les voyages scolaires de l'année en cours (dates et destinations) qu'il n'avait pas été possible d'apporter aussi bien lors du Conseil d'établissement de juin 2021 que lors de celui du 23 novembre dernier :

- Le voyage des élèves de quatrième se déroulera du 10 au 13 mai ou du 17 au 20 mai 2022 et sa destination sera la ville de Londres (initialement, le projet prévoyait un déplacement à Dublin).
- Le voyage des élèves de troisième en Normandie se déroulera du 24 au 27 mai 2022.
- Le voyage pour les élèves de seconde de la section européenne devrait avoir lieu entre le 13 et 18 juin 2022.
- Le voyage des élèves de première à Berlin aura lieu entre le 20 et 23 juin 2022.

A ces projets en cours de finalisation s'ajoutent :

- **Un voyage pour les élèves de première en Espagne**, aux mêmes dates (du 20 au 23 juin 2022) et centré sur l'exploration des îles Cies du parc national des îles atlantiques de Galice et du centre historique de la ville de Vigo.
 - Visite guidée de l'île en Espagnol, activités ludiques et sportives
 - Visite de la vieille ville de Vigo avec jeu de piste
- **Un voyage en classe de seconde, en France à Toulouse, du 24 au 27 mai 2022**
L'objectif de ce voyage, à l'initiative des professeurs de mathématiques, est de découvrir un ensemble de métiers et filières autour des sciences et le patrimoine historique de la ville :
 - la cité de l'espace (visite et participation à des ateliers)
 - visite de l'entreprise Airbus (industrie aéronautique et spatiale)
 - centre historique de la ville (couvent des jacobins, basilique Saint Sermin...).

Madame la représentante des parents d'élèves, Marta ARAUJO, tient à remercier Monsieur BAUDAIS qui est à l'initiative du voyage des élèves de première en Espagne.

Monsieur le représentant des personnels administratifs et de service, Monsieur Gilles MEILHAC, s'interroge sur l'existence de deux propositions de voyage en seconde. Le chef d'établissement répond que cette situation s'est déjà produite lors d'années antérieures et que le voyage de la section européenne, inscrit dans le programme de cette option, ne s'adresse pas à tous les élèves.

Le chef d'établissement recueille l'avis du Conseil sur le montant de la participation maximale des parents aux projets de voyage :

NIVEAUX	PROJET	PARTICIPATION DES FAMILLES
Seconde	Séjour à Toulouse en France	516 euros
Premières hispanisants	Séjour en Espagne	250 euros

Pour le voyage des élèves de seconde :

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Pour le voyage des élèves hispanisants de première :

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

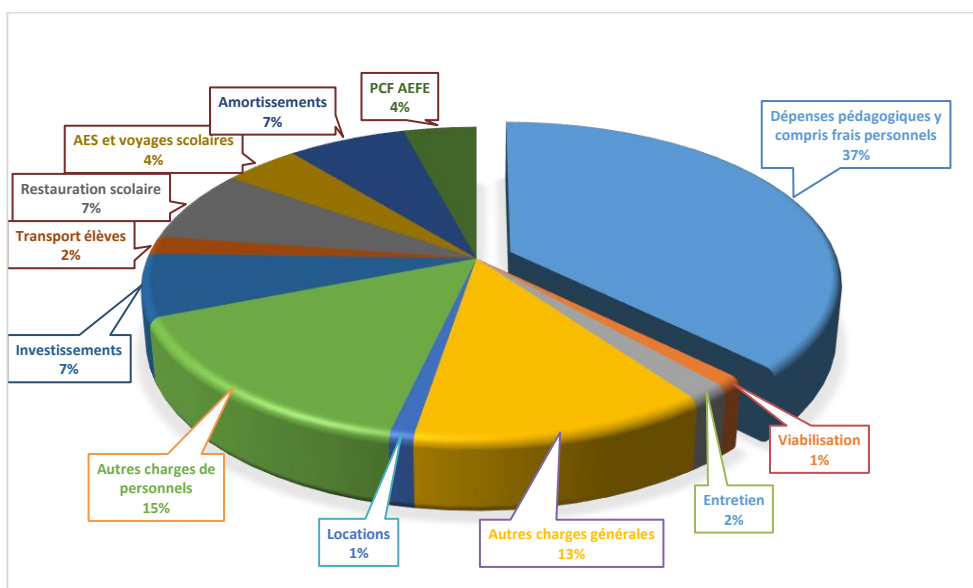
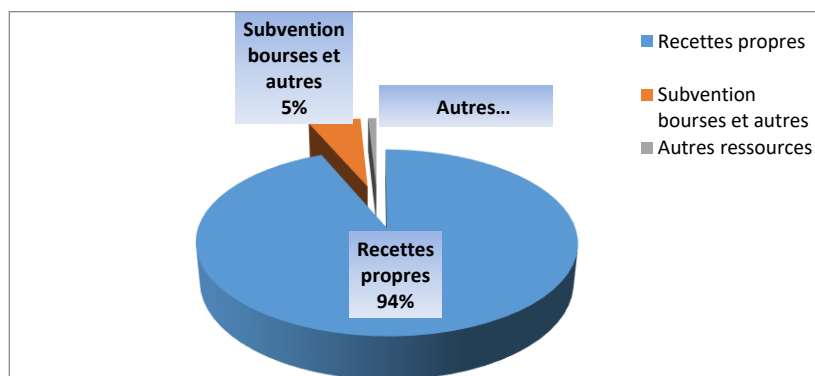
POINT 3 : Présentation du budget 2022

Monsieur le proviseur donne la parole à Madame VANLAUWE, directrice administrative et financière de l'établissement pour la présentation du budget 2022. Il remercie vivement Madame VANLAUWE qui s'est parfaitement intégrée au sein du LFIP, qui a conduit très efficacement la préparation du budget 2022 et qui suit l'exécution budgétaire dans le contexte compliqué de la crise sanitaire.

Elle souligne que ce budget s'inscrit dans le contexte particulier de la crise sanitaire de la Covid-19 mais qu'il doit permettre de continuer à accompagner et soutenir l'attractivité du lycée, d'assurer la stabilité des effectifs tout en prenant en considération un nécessaire équilibre entre les recettes (essentiellement les frais de scolarité) et les dépenses de fonctionnement du lycée.

Il a donc été élaboré en tenant compte d'une stabilisation des effectifs (1276 élèves en 2022, 1283 élèves au 1^{er} septembre 2021). Il prévoit une augmentation modérée des frais de scolarité de 2,5 % au 1^{er} septembre 2022 pour permettre le financement en partie de la construction du nouveau bâtiment de la maternelle (réfectoire et dortoir) et faire face aux dépenses de fonctionnement

La répartition des ressources (9 131 831 euros) puis la ventilation des dépenses sont ensuite exposées :



Le total des prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement est en augmentation de 3,05% par rapport à 2021.

Les charges d'investissement qui représente la capacité d'autofinancement du lycée s'élèvent à 620 000 euros (déduction faite de la quote-part de subvention d'investissement de 20 000 euros attribuée par l'AEFE) permettront de financer le nouveau bâtiment des maternelles.

Le montant du fonds de roulement s'élève à 927 373, 77 euros (au dernier compte financier de 2020), soit 40 jours de fonctionnement.

Madame la directrice administrative et financière conclut sa présentation en indiquant que le budget 2022 marque un tournant dans la gestion financière du LFIP avec la stabilisation des recettes de droits de scolarité. L'établissement devra donc optimiser ses dépenses de fonctionnement pour, conjointement, poursuivre sa politique salariale et sociale, faire face aux échéances des emprunts et assurer le financement du nouveau bâtiment des maternelles. Cette maîtrise des coûts de fonctionnement, y compris des coûts salariaux, permettra d'envisager sereinement les futures années budgétaires.

Monsieur le Conseiller de coopération et d'action culturelle remercie Madame la directrice administrative et financière pour la clarté de son exposé et insiste sur l'engagement financier de l'Etat français, à travers l'opérateur public de l'AEFE, et dont l'aide (prise en charge de la rémunération des personnels expatriés, prise en charge partielle de la rémunération des personnels résidents, aides et subventions) est essentielle au fonctionnement de l'établissement. Le chef d'établissement précise que cette aide s'élève à 1800 euros par an et par élève.

POINT 3 : questions diverses

Le Chef d'établissement traite ensuite les questions diverses. Seules les représentantes des parents d'élèves ont transmis des questions diverses.

Questions des représentantes des parents d'élèves :

1 - Point de situation sur l'accès à enseignement supérieur au Portugal

- La reprises des échanges est conditionnée par la constitution du nouveau gouvernement et par la désignation d'un nouveau secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur (pas avant le 23 février 2022).
- La CNAES a accordé l'équivalence de l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » avec les disciplines géographie (9) et histoire (11). C'est la dernière équivalence qui manquait entre les disciplines de l'enseignement supérieur et les enseignements de spécialité proposés par le LFIP.

2 - Calendrier scolaire

Question traitée dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour.

3 - Bureau de suivi d'orientation des élèves.

Il n'existe pas de lieu spécifique dédié au sein de l'établissement au suivi de l'orientation. Il n'y a pas non plus une seule personne en charge de cette question mais il existe bien un service orientation structuré autour :

- **De personnes ressources :**
 - Les professeurs principaux,
 - Les personnes ressources en information et orientation : Mme REMELGADO et Monsieur FERNANDES,
 - Une conseillère d'orientation et psychologue, Madame PEDRO GERARD.
- **De dispositifs d'information à l'orientation** dont certains, à titre d'exemples, sont cités :
 - Présentations institutionnelles : sur la poursuite d'études au lycée, la présentation de la plateforme parcoursup, la présentation des conditions d'accès à l'enseignement supérieur... Présentations aux parents,
 - Interventions qui sont reconduites en classe ou prolongées (présentation des enseignements de spécialité en seconde ou intervention en première sur l'abandon de la spécialité en fin d'année par Mme REMELGADO par exemple),
 - Salon des études supérieures au lycée français Charles Lepierre de Lisbonne,
 - « parlons orientation » : intervention d'anciens élèves pour présenter leur parcours et leur école (classes prépas, UTC, EDHEC...),
 - Intervention programmée le 14 mars 2022 de Campus France, sur les conditions pratiques et matérielles d'installation des étudiants en France.
- **D'un accompagnement individuel à partir prioritairement du lycée et du cycle terminal**
 - Entretiens d'orientation individuels obligatoires en terminale pour tous les élèves, nombreux aussi en première à la demande des élèves ou de leurs parents, ou des professeurs principaux, généralement doublés d'entretiens avec les parents,
 - Accompagnement des élèves dans leurs démarches et saisie de dossiers (parcoursup, Ucas, dossiers aux Pays-Bas...).

Madame la représentante des parents d'élèves, sofia MACHADO estime ces précisions utiles et précise que les représentantes des parents d'élèves les relieront auprès des parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.